

CONTRAT 40 PANIERS DE LEGUMES BIOLOGIQUES 2018/2019

de l'EARL Le Jardin d'Eve, certifié écocert, AMAP Les Courgettes de Montluçon

LES CONTRACTANTS :

<u>Les producteurs maraîchers</u>	<u>Le consommateur</u>	<u>Dénomination de l'émetteur des 10 chèques :</u>
EARL Le Jardin d'Eve Le Bourg 23110 Chambonchard
05 55 65 68 57 filip.claes@orange.fr jehan.duvieusart@laposte.net	courriel.....	
Signature :	Signature :	Emis à l'ordre de : EARL Le Jardin d'Eve

CONTENU DU CONTRAT :

Le présent contrat est passé en double exemplaire pour la fourniture de 40 paniers :

d'une valeur forfaitaire hebdomadaire de 9.00€*
d'une valeur forfaitaire hebdomadaire de 12,00€*
d'une valeur forfaitaire hebdomadaire de 18.00€*

* rayer la mention inutile.

Le panier sera constitué d'un assortiment de légumes de saison issus de la production de l'EARL Le Jardin d'Eve. Sa valeur hebdomadaire sera susceptible de s'écarter de la valeur forfaitaire afin de suivre au mieux les aléas saisonniers, réduite en saison creuse et augmentée en pleine saison. Le prix unitaire de chaque légume sera celui pratiqué par l'EARL sur ses marchés de détail. En cas de nécessité, des échanges ou achats auprès de producteurs locaux certifiés en agriculture biologique pourront être effectués et le consommateur en sera informé.

Le premier panier sera livré le 4 avril 2018 et le dernier au plus tard le 27 mars 2019. Les producteurs se réserveront le choix des semaines sans livraison.

Le consommateur devra impérativement informer les producteurs en cas d'absence à une distribution, et ce au plus tard le lundi qui précède la distribution. Les paniers non retirés seront portés au compte du consommateur.

Le consommateur prélèvera le contenu de son panier selon les indications de quantité fournies par les maraîchers et veillera à se munir des emballages nécessaires. Son passage sera noté par les maraîchers dans un semainier consultable à chaque distribution.

Le consommateur devra également être membre de l'association « Les Courgettes de Notre Dame » et participer à la vie de celle-ci. Le consommateur veillera particulièrement au maintien de la propreté du local accueillant la distribution en prenant en considération que celui-ci est au premier chef le lieu de vente de nos hôtes.

Lieu et horaire de distribution : Brasserie Blondel, 34, Avenue de l'Europe à Montluçon, le mercredi de 17 à 19h.

L'abonnement annuel pour 40 paniers est réglé par 10 chèques émis à l'ordre de l'« EARL Le Jardin d'Eve » et d'un montant mensuel de :

- 36,00 € pour le petit panier (total annuel de 360€)*,
- 48,00 € pour le panier moyen (total annuel de 480€)*,
- 72,00 € pour le grand panier (total annuel de 720€)*.

* rayer la mention inutile.

Les dix chèques seront remis à la signature du contrat aux maraîchers de l'EARL « Le Jardin d'Eve ». L'encaissement de ces chèques se fera au cours de la première semaine du mois, pas d'encaissement en septembre et en mars, un solde éventuel sera demandé en fin de ces deux mois.